



La Pêche

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 21 août 2023, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté la résolution finale suivante :

RÉSOLUTION FINALE 23-205

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 101-003-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS 101-2021 DANS LE BUT DE RÉVISER NOTAMMENT LES EXIGENCES ENCADRANT LES DOCUMENTS REQUIS ET LE PROCESSUS D'OBTENTION D'UNE AUTORISATION MUNICIPALE.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité sis au 1, route Principale Ouest à La Pêche (Québec), J0X 2W0, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité sous : <http://www.villelapeche.qc.ca/fr/municipalite/avis/>.

Que ledit règlement entre en vigueur le 22 août 2023 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À LA PÊCHE, ce 22^e jour du mois d'août 2023.

M^e Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
et Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné en vertu de sa réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour du mois d'août 2023.

M^e Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
et Directrice générale adjointe